



CAPCADRES
compétences à partager

Convention d'adhésion 2016

NOM

Prénom

Adresse

CP / Ville

E-Mail

Téléphone portable

Téléphone fixe

Informations internes CAP'Cadres

Date 1er contact CC

Informations 1er contact

Autres dates accueil

Informations

Date dépôt dossier complet adhésion

Date saisie mail dans mailing list CC

CAP'Cadres Maison des Associations - 12 r Colbert – 1er étage – Bat D - 56100 LORIENT
Permanences au bureau : mardi et jeudi de 10h à 12h

Tél 09 52 87 75 98

E Mail : contact@capcadres.fr

Site : www.capcadres.fr

Siret 515 377 315 00012

1- L'association CAP'Cadres

CAP'Cadres est une association à but non lucratif loi 1901 (siège social : 12 Rue Colbert - 56100 Lorient)
Ses adhérents sont des cadres ayant cotisé à une caisse de retraite cadres ou de jeunes diplômés.

CAP'Cadres propose à ses adhérents des conseils, des informations pour optimiser leur recherche d'emploi ou d'activité (création ou reprise d'entreprise).

CAP'Cadres permet à ses adhérents de développer un réseau, de mieux connaître le marché de l'emploi et l'économie du Pays de Lorient.

2- Fonctionnement de l'association

CAP'Cadres propose

- 2 permanences par semaine au siège social : le mardi et le jeudi de 10h à 12h
- Un espace d'échanges d'informations et de compétences entre les adhérents : conseils CV, offres d'emploi du marché caché, nouvelles formes de travail, contacts, formations, partenaires....
- Des ateliers animés par les adhérents en fonction de leurs compétences : CV, lettre de motivation, simulations entretiens de recrutement, réseaux sociaux professionnels...
Chaque membre peut proposer un atelier sur un thème. Les propositions sont validées par le bureau ou le Conseil d'Administration de CAP'Cadres et inscrites dans l'agenda de l'association.
- Des réunions mensuelles entre les adhérents et le Conseil d'Administration permettant les échanges et l'information.

L'association est composée d'un Conseil d'Administration et de 3 commissions

- **La commission entreprise** : pour faire connaître l'association auprès des partenaires économiques du Pays de Lorient.
- **La commission ressources humaines** : gère l'accueil et les conventions d'adhésion. Elle anime des ateliers sur les techniques de recherche d'emploi (CV, lettres de motivation, entretien...) et met à jour le Journal des compétences avec les mini-CV des adhérents.
- **La commission communication/créativité** : assure la communication interne et externe de l'association et s'occupe des projets événementiels.

3- Votre premier contact avec CAP'Cadres

Votre adhésion sera validée par le Conseil d'Administration qui se réunit une fois par mois.

Pour valider votre adhésion, nous vous demandons de fournir un dossier complet :

- la copie d'un justificatif de votre statut cadre : relevé de points de votre caisse de retraite cadre ou diplôme de niveau Master II
- la présente convention datée et signée
- un chèque de cotisation annuelle de 40 € à l'ordre de CAP'Cadres
- Un mini-cv téléchargeable sur le site www.capcadres.fr/?page_id=408

4- La vie au sein de l'association

L'association n'a pas de salariés et ne vit que grâce à ses adhérents.

Pour le bon fonctionnement et la vitalité de CAP'Cadres, il est souhaitable que chaque adhérent participe à l'une ou l'autre des réunions : permanences d'accueil, réunions des adhérents, réunions des commissions,

5- L'adhérent

L'adhérent peut :

- participer aux ateliers et réunions proposés par les commissions et le Conseil d'Administration
- proposer des activités ou des ateliers au Conseil d'Administration et éventuellement les animer
- partager des informations sur le marché de l'emploi ou de la création/reprise d'activité

Toute contribution à la vie de l'association s'effectue à titre gratuit dans un esprit de partage. Aucune rémunération ou rétribution ne peut être envisagée en échange de la participation à la vie de l'association.

Pour garder la convivialité qui caractérise CAP'Cadres et qui est un élément de réussite de notre action, nous souhaitons que chaque adhérent adopte un comportement positif et respectueux des autres.

Un adhérent ne peut représenter CAP'Cadres que s'il est dûment mandaté par le président ou le Conseil d'Administration. L'adhérent différencie ses démarches personnelles de celles effectuées pour l'Association. L'adhérent ne peut diffuser des messages groupés aux adhérents de CAP'Cadres qu'après avoir reçu l'autorisation du président ou du Conseil d'Administration.

6- La cotisation

La cotisation annuelle est d'un montant de 40 €. Ce montant peut être modifié par l'Assemblée Générale ordinaire conformément aux statuts de l'association.

La cotisation payée entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre compte pour l'année qui suit. La cotisation annuelle est renouvelable après le 1^{er} janvier de chaque année.

La cotisation ne donne pas lieu à une déduction fiscale conformément au Code des Impôts.

7- Perte de la qualité d'adhérent

Le Conseil d'Administration peut prononcer la radiation d'un adhérent pour :

- Non paiement de la cotisation annuelle
- Tout motif portant atteinte à l'image de l'association ou à son bon fonctionnement

NB : une démission, une radiation, un détachement de la vie de l'association, un retour à l'emploi ne constituent pas des motifs pour demander le remboursement de la cotisation annuelle.

8- Le journal des compétences

Le journal des compétences rassemble les mini-cv des adhérents. Cet outil a pour but de mettre en avant les compétences des cadres de l'association pour favoriser leur employabilité.

Il est remis aux entreprises et partenaires du Pays de Lorient rencontrés par CAP'Cadres et consultable sur le site et les réseaux sociaux de l'association.

Pour être présent sur cette liste, il faut :

- être à jour de sa cotisation
- être en recherche active d'emploi ou en activité à temps partiel, CDD ou période d'essai CDI

Souhaitez-vous que votre mini-cv figure dans le journal des compétences ?

Oui

Non

Autorisez-vous l'association à diffuser votre mini-CV avec votre photo ?

Oui

Non

9- La communication à l'association

L'association communique à ses adhérents via une mailing-list. Les mails provenant de mailing-list peuvent être bloqués ou classés en SPAM par les opérateurs de messagerie.

Soyez vigilants et interrogez-vous si vous ne recevez aucun mail de notre part.

Pour contacter les responsables de l'association : contact@capcadres.fr

ou le Président en exercice : president@capcadres.fr

ou la commission entreprises : entreprises@capcadres.fr

Une newsletter ou lettre d'information est éditée à intervalle régulier. Cette lettre d'information contient les dates des événements et activités à venir ainsi que les nouvelles de la vie de l'association.

Vous trouverez sur notre site internet www.capcadres.fr/ les informations relatives aux événements CAP'Cadres ainsi que l'agenda des commissions et ateliers.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Cachet de l'Association